

# Gemeinsam Stadt machen!

## Lignes directrices pour la participation de citoyennes et de citoyens au développement urbain

Version abrégée



Senate Department  
for Urban Development  
and Housing

berlin Berlin

## À quelle fin élaborer des « lignes directrices pour la participation de citoyennes et de citoyens au développement urbain » ?

Un grand nombre de gens s'engagent pour le développement de notre ville. Le développement urbain vit de cet engagement. Afin que les intérêts divers soient effectivement entendus et pris en compte de manière appropriée, il faut un cadre qui motive les gens à participer au développement urbain. Il garantit que les citoyennes et les citoyens, l'administration, le monde politique et les acteurs économiques puissent en toute confiance s'entendre sur de bonnes solutions communes, et que les décisions soient prises dans la transparence. Ce sont les « lignes directrices » qui fournissent ce cadre, celles-ci étant présentées ici dans une forme abrégée.

Ces lignes directrices définissent des normes pour toutes les formes de participation au développement urbain qui ne sont pas réglées par la loi, comme les débats publics, les ateliers ou les participations en ligne. Elles s'appliquent à des projets de développement urbain du Land de Berlin, mais elles peuvent également s'exercer dans les arrondissements.

La participation prend du temps et elle coûte de l'argent. Mais si l'on peut faire valoir et discuter d'intérêts et d'idées très tôt, l'identification de solutions s'en trouvera accélérée. Il est possible d'intégrer de multiples perspectives, celles-ci étant portées par un grand nombre de gens.

## Toute la ville participe

### Comment a-t-on développé les lignes directrice?

Les lignes directrices se destinent à encourager la participation de citoyennes et de citoyens. Quoi de plus naturel donc que d'élaborer ces lignes directrices ensemble avec les habitant(e)s de Berlin, à savoir comme projet commun de la société urbaine, du monde politique et de l'administration ?

Les premières idées ont été recueillies au mois de juin 2017 lors d'un forum urbain public. Le leitmotiv du forum était : « Faire participer ! Comment allons-nous désormais parler du développement urbain? ». À partir de là, une commission de travail a élaboré des propositions pour les lignes directrices. Cette commission était composée de 12 citoyennes et citoyens de Berlin et de 12 membres issus du monde politique et de l'administration. La commission a de manière intensive impliqué le public dans son travail, à savoir dans le cadre de trois grands ateliers publics avec une participation en ligne ainsi que via d'autres manifestations avec des organisations issues de nombreux domaines, du secteur du logement au secteur social.

Ainsi le processus de formation de ces lignes directrices a-t-il intégré les propositions d'un grand nombre de personnes venant de tout Berlin et de tous horizons. Au mois de juin 2019, la commission de travail a décidé du résultat.

### Qu'est-ce qui est important pour nous ?

Toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre ville doivent pouvoir participer. À cette fin, il faut dans le cadre d'une participation très tôt tenir compte d'un certain nombre d'aspects. Ainsi doit-on au niveau de la communication prendre en considération des contextes culturels différents, la population de Berlin se caractérisant par la diversité.

La participation doit également s'adresser aux enfants et aux jeunes, car cela concerne toute particulièrement leur avenir. Pour n'exclure personne, la participation se doit d'être librement accessible.

Pour cette raison, nous allons à l'avenir dès la préparation veiller à rendre les informations facilement compréhensibles et la participation aisément accessible, que ce soit pour des personnes qui sont en situation de handicap ou pour des personnes qui le sont pas.

Les lignes directrices revêtent pour l'administration un caractère contraignant ; concrètement cela signifie : chaque participation prévoit obligatoirement un retour d'information public, écrit et compréhensible, celui-ci indiquant quelles recommandations émanant de la population ont été retenues et quelles recommandations ne l'ont pas été. Si des recommandations ne sont pas retenues, ce rejet est justifié. Car on prend au sérieux les idées et les propositions des citoyennes et des citoyens.

## Comment se présente la suite des événements ?

Dans le cadre de l'étape suivante, on élabore avec l'ensemble des administrations concernées un concept de mise en œuvre pour les lignes directrices. Les représentant(e)s de la commission de travail vont accompagner cette étape. Parallèlement, on met en place des points de contact et le conseil consultatif de participation. On prépare l'application des autres instruments, comme la liste de projets et le concept de participation.



prend les décisions définitives ? Lors du lancement d'une participation, ces informations sont divulguées dans le concept de participation.

### 4 Informer et impliquer très tôt

On entend impliquer les citoyennes et les citoyens dès la phase de formulation des objectifs d'un projet. Car c'est ici que l'on pose des jalons importants pour la planification. Celle/celui qui souhaite participer a besoin de temps pour s'informer.

### 5 Faire participer une grande diversité de gens

Une participation a uniquement un sens si différents groupes de la population expriment leurs besoins et leurs desiderata. À cet effet, on s'adresse à différentes tranches d'âge, mais également à des citoyennes et à des citoyens qui participent rarement ou à ceux/celles qui sont uniquement concerné(e)s indirectement par la planification.

### 6 Fournir des informations et assurer la transparence

Quels projets sont prévus ? Quels en sont les enjeux et quel est leur impact sur la ville ? Toutes ces informations importantes sont

publiées de manière sincère, transparente et compréhensible dans une liste de projets, et elles sont en continuellement mises à jour.

**Informer très tôt  
et de manière  
compréhensible**

## Principes

Un grand nombre de personnes ont participé à l'élaboration des lignes directrices. Ensemble, elles ont formulé neuf principes pour la participation, ceux-ci revêtant pour toutes/tous les participant(e)s un caractère contraignant. On trouvera dans la suite une version abrégée de ces principes :

### 1 Entretien des relations basées sur le respect mutuel

On est sensible à la diversité des points de vue, les objections sont consignées et l'administration y répond. Une médiation neutre veille à ce que l'on ne privilégie aucune opinion ou aucune position, et à ce que toutes et tous interagissent avec les autres dans le respect et la transparence.

### 2 Renforcer la participation

D'une manière générale, les lignes directrices se destinent à faciliter la participation au développement urbain. Par exemple, en informant très tôt sur des projets, en mettant en place à l'avenir des points de contact pour la participation et en donnant la possibilité de suggérer une participation.

### 3 Définir une marge de manœuvre pour les décisions et ne pas préjuger des résultats

Qui au juste doit décider de quoi, et à quel sujet ? À propos de quoi, comment et jusqu'à quand les citoyennes et les citoyens peuvent-elles/ils participer, et ce sans préjuger des résultats ? Quelles marges de manœuvre existe-t-il en matière de décisions ? Qui

### 7 Communiquer les résultats

Qu'est-il advenu des propositions et des objections des citoyennes et des citoyens ? Celle/celui qui participe attend à juste titre un retour d'information. Désormais, ce sera le cas : on va informer par écrit et publiquement sur les résultats d'une participation, et ce d'une manière intelligible et compréhensible. Si des recommandations n'ont pas été retenues, ce rejet est justifié.

### 8 Mettre à disposition des moyens suffisants

Faire participer les citoyennes et les citoyens coûte de l'argent. Les moyens nécessaires sont programmés en temps utile dans le budget du Land, par exemple, pour un point de contact central et pour la liste de projets. On demande également à des promoteurs privés d'apporter des moyens pour la participation du public.

### 9 Continuer à développer les lignes directrices

On met en place un conseil consultatif de participation, celui-ci accompagnant conjointement avec le public la mise en œuvre des lignes directrices, discutant de leur efficacité et formulant des suggestions pour les faire évoluer. Ce processus intègre les expériences acquises dans le cadre de différents processus de participation.

Vous trouverez de plus amples informations et le téléchargement du projet exhaustif des lignes directrices sous :

→ [leitlinien-beteiligung.berlin.de](http://leitlinien-beteiligung.berlin.de)

→ [stadtentwicklung.berlin.de/leitlinien](http://stadtentwicklung.berlin.de/leitlinien)

## Instruments

Afin de mettre en œuvre et d'encourager la participation des citoyennes et des citoyens sur le plan pratique, les lignes directrices prévoient la création de cinq instruments. Ceux-ci seront concrétisés progressivement (on trouvera de plus amples informations là-dessus dans la section « Comment se présente la suite des événements », au verso).

### Points de contact

Pour que les citoyennes et les citoyens puissent à tout moment apprendre personnellement où une participation est actuellement possible, et comment on peut prendre part, on met en place un point de contact central et des points de contact dans les arrondissements. Ceux-ci ont des heures d'ouverture fixes et adaptés aux citoyennes/citoyens. Les équipes des points de contact informent, conseillent et mettent en réseau sur la question de la participation au développement urbain. Ils soutiennent les citoyennes et les citoyens dans la suggestion d'une participation ainsi que dans leur auto-organisation. Ils apportent une aide pour organiser des actions de formations continues destinées à la société civile, à l'administration et au monde politique.

Le point de contact central est animé conjointement par l'administration et un opérateur d'utilité public. Ainsi assure-t-on la neutralité du point de contact, celui-ci pouvant aider et informer les citoyennes et les citoyens de manière indépendante.

Une influence  
accrue des  
citoyennes et les  
citoyens

## Liste de projets

Quels projets de développement urbain sont actuellement en cours, quels projets sont programmés, et quel est leur impact ? Où une participation du public est-elle prévue et où ne l'est-elle pas, et pourquoi ? Désormais, les citoyennes et les citoyens trouveront toutes ces informations dans une liste de projets, celle-ci étant disponible sur Internet (sous [mein.berlin.de](http://mein.berlin.de)), et dans une version imprimée. La liste informe très tôt sur des projets, et ce dans un langage compréhensible, et elle est régulièrement mise à jour. Les citoyennes et les citoyens peuvent également compléter des projets manquants, ceux-ci étant ensuite publiés dans la version numérique.

### Suggestion de participation

Régulièrement émergent des projets qui sont particulièrement importants pour les citoyennes et les citoyens ou pour l'avenir de la ville. Dans le cas de tels projets, l'administration procède généralement d'elle-même à une participation du public.

Pour des projets contenus dans la liste de projets pour lesquels on ne prévoit dans un premier temps aucune participation, les citoyennes et les citoyens peuvent elles/eux-mêmes suggérer une participation. La suggestion peut se faire de manière informelle ou en déposant une demande auprès du point de contact central. Elle est soumise aux sénatrices et aux sénateurs compétents. Si elle est rejetée, ce rejet doit être justifié par écrit. Cette démarche s'applique à des projets du Land, une démarche analogue étant également envisagée pour les arrondissements.

## Concept de participation

Pour que tout le monde sache de quoi il s'agit, on entend élaborer au préalable pour chaque participation un concept de participation. Celui-ci fait apparaître l'enjeu de la participation, il décrit comment elle se déroule, il indique qui peut participer et comment les résultats sont intégrés dans le projet. En temps voulu, ce concept est publié sur Internet via un lien qui se trouve dans la liste numérique des projets.

### Conseil consultatif de participation

Un conseil consultatif va accompagner la mise en œuvre des lignes directrices. Il va se pencher sur les expériences acquises dans le cadre du processus d'élaboration des lignes directrices. Il peut également faire des recommandations pour la participation concernant des projets prévus et en cours. Il est respectivement constitué pour une durée de quatre ans et se compose de membres issus de l'administration, du monde politique, de la société civile et de citoyennes/citoyens. Cette diversité permet de prendre en compte différentes perspectives.

Concept de participation : des garde-fous pour la participation



Senate Department  
for Urban Development  
and Housing

**be**  **Berlin**

#### Éditrice :

Le département du sénat pour le développement urbain et le logement  
Service Communication et Participation des citoyennes/citoyens  
Württembergische Straße 6  
10707 Berlin

#### Texte et mise en page

MediaCompany – Agentur für Kommunikation GmbH

KERN AG, Global Language Services

Photos : Christof Rieken